

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 044\_2021**

**Séance du vendredi 24 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,  
Mme Domitille DENEUVILLE,  
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

**Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.**

**Fin de la séance : 20h51**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : ACQUISITION PAR RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE – VOIRIES CADASTREES A1877 ET A1835.**

**VU :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le courrier en date du 14 septembre 2021 de M. Sébastien DEPREUX, mandataire judiciaire à Wasquehal, portant sur la rétrocession à l'euro symbolique des lots de voirie cadastrées A1877 et A 1835 suite à la liquidation de la SARL A LONG TERME de WAMBRECHIES ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'acquérir cette emprise afin de réaliser les aménagements utiles aux constructions du futur lotissement ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(13 voix POUR)**

- **APPROUVER** le projet d'acquisition d'une emprise de 972 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de la parcelle sise Rue Louis Martel, cadastrée A1877 ;
- **APPROUVER** le projet d'acquisition d'une emprise de 103 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique de la parcelle sise Rue Louis Martel, cadastrée A1835 ;
- **ETANT PRECISE** que les frais de bornage et d'acte restent à la charge de la Commune, les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition desdites parcelles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

